

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020612-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-7-2

Séance du vendredi 13 septembre  
2019

### PLAN PATRIMOINE 68 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-2 du 14 décembre 2018 relative à la nouvelle politique départementale d'aide à l'investissement en faveur du patrimoine historique,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2019-1-7-3 du 18 janvier 2019 relative au Plan Patrimoine 68 - répartition de l'enveloppe budgétaire entre les 4 Territoires de Vie,
- VU l'avis favorable des Commissions territoriales de sélection des projets lors des réunions du 23, 28 mai et 4 juin 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 28 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Attribue et autorise le versement des subventions d'investissement au titre de la nouvelle politique relative au Plan Patrimoine 68, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération, pour un montant total de 2 297 534 €.
- 2) Conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une seule fois pour les montants inférieurs ou égaux à 100 000 €, en deux fois pour les montants supérieurs à 100 000 € et inférieurs à 500 000 €, et en trois fois pour les montants supérieurs ou égaux à 500 000 €, à l'exception du Conseil de Fabrique de Niederentzen dont la subvention sera mandatée en deux fois (par dérogation au règlement financier dans le cadre du vote de la DM2 2019).  
  
Ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental 2019 sur le programme D211 imputation 204 - 312 - 204141-204142 - 204181 - 204182 - 20421 - 20422 - 22723 - 014.
- 3) Décide de réorienter un dossier vers le FST (Site du Grand Canon à Zillisheim,) et de rejeter 2 dossiers « maisons alsaciennes anciennes » (les travaux ne correspondent pas au règlement du Plan Patrimoine 68).

Ne participent ni au débat ni au vote :

- M. Pierre BIHL en sa qualité de maire de BERGHEIM concernant la subvention attribuée à cette commune,
- Mme Catherine RAPP en sa qualité d'adjoint au maire de MULHOUSE concernant la subvention attribuée à la ville de MULHOUSE,
- Mme Lara MILLION en sa qualité de conseiller municipal de MULHOUSE concernant la subvention attribuée à la ville de MULHOUSE.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité